

# RAPPORT D'ACTIVITES 2024

SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS





# Sommaire

<b>Territoire du SMIRTOM du Perche Ornais</b>	<b>4</b>
Les missions du SMIRTOM	4
Population des communes adhérentes et modes de collectes	5
<b>Les faits marquants 2024</b>	<b>6</b>
<b>Les chiffres clés 2024</b>	<b>8</b>
Les déchets ménagers résiduels	8
La collecte sélective	9
<b>Les déchèteries</b>	<b>10</b>
Tonnages des déchèteries	11
Coûts d'exploitation des déchèteries	11
<b>Financement</b>	<b>12</b>
<b>Communication</b>	<b>14</b>
<b>Perspectives 2025</b>	<b>15</b>
<b>Annexes</b>	<b>16</b>
Financeurs	16
Coûts des déchets non triés	16
Le recyclage des emballages	17
Eco-organismes partenaires	17
Les consignes de tri	18
<b>Coordonnées SMIRTOM du Perche Ornais</b>	<b>20</b>



## RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet, le service de prévention et de gestion des déchets.

Directeur de publication : Guy Verney. Rédacteurs : l'équipe du SMIRTOM du Perche Ornais. Conception graphique : Sographist - 06 86 48 95 65. Photos : Smirtom, Adobe Stock. imprimé en 150 exemplaires par HERAULT Imprimeur Zone Artisanale de Saint-Anne - 61190 Tourouvre-au-Perche. Septembre 2024.

# Territoire du SMIRTOM du Perche Ornais

**Le SMIRTOM du Perche Ornais assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés au sein de 61 communes membres (94 communes historiques) réparties sur 4 Communautés de Communes soit 42 196 habitants DGF en 2024.**

- Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (ex- CdC de Bellême)
- Communauté de Communes des Hauts du Perche
- Communauté de Communes du Pays de Mortagne
- Communauté de Communes Cœur du Perche

Les résidences secondaires représentent 20% de la totalité des logements du territoire.



## Structure syndicale

LES ÉLUS	LES AGENTS TECHNIQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Président : Guy Verney</li> <li>• Le Vice-président : Lionel Ampe</li> <li>• 10 membres du Bureau</li> <li>• 7 membres de la Commission d'Appel d'Offres</li> <li>• Le Conseil Syndical 45 membres désignés par les Cdc parmi les conseillers municipaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur</li> <li>• Responsable des affaires générales (RH / Comptabilité Administratif Secrétaire de direction)</li> <li>• 5 chargés de mission <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 secrétaire</li> </ul> </li> <li>• 15 agents de déchèterie</li> </ul>

## Les missions du SMIRTOM

**RÉDUIRE** le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et notamment celui des ordures ménagères résiduelles. « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » : la prévention dans la gestion devient un axe prioritaire d'action au niveau national, régional et au SMIRTOM du Perche Ornais

**AUGMENTER LA VALORISATION DES DÉCHETS** par le réemploi, la réutilisation et le recyclage.

**DÉFINIR, ORGANISER ET METTRE EN OEUVRE** les collectes pour répondre aux attentes et besoins des usagers de notre territoire rural (30 habitants km<sup>2</sup>).

**CONDUIRE** la politique de financement et développer de nouveaux axes.

**ORGANISER ET ASSURER** l'accueil en déchèterie des usagers.

**ASSURER** la maîtrise d'ouvrage de son patrimoine, les marchés de fournitures et de prestations.

**ANTICIPER** les évolutions de la législation liées à nos activités pour une meilleure maîtrise des coûts.

# Population DGF et mode de collecte des communes adhérentes au SMIRTOM du Perche Ornais

Communauté de communes du Pays de Mortagne	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
BAZOCHE-SUR-HOENE		Jeudi	Jeudi	966
BELLAVILLIERS	•			165
BOECE	•			132
CHAMPEAUX-SUR-SARTHE	•			191
COMBLOT	•			84
CORBON	•			136
COULIMER	•			369
COURGEON	•			393
COURGEOUT	•			518
FEINGS	•			243
LA CHAPELLE-MONTLIGEON	•			639
LA MESNIERE	•			329
LE PIN-LA-GARENNE	•			677
LOISAIL	•			147
MAUVES-SUR-HUISNE	•			606
MONTGAUDRY	•			110
MORTAGNE-AU-PERCHE		Lundi	Jeudi	4 188
PARFONDEVAL	•			124
PERVENCHERES	•			404
REVEILLON	•			391
SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE	•			162
SAINT-DENIS-SUR-HUISNE	•			79
SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY	•			97
SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL	•			719
SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	•			340
SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE		Lundi	Jeudi	922
SAINT-MARD-DE-RENO	•			518
SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVRE	•			205
SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE	•			299
SOLIGNY-LA-TRAPPE	•			746
VILLIERS-SOUS-MORTAGNE	•			290
<b>TOTAL</b>				<b>15 189</b>

Communauté de communes des Collines du Perche Normand	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
APPENAI-SOUS-BELLEME	•			323
ÉPERRAIS	•			
BELFORET				
LA PERRIÈRE	•			
EN				
PERCHE	LE GUÉ DE LA CHAÎNE	•		
	ORIGNY-LE-BUTIN	•		
	SAINTE-OUEN-DE-LA-COUR	•		
	SÉRIGNY	•		
BELLEME		Mardi	Mardi	1 574
CHEMILLI	•			215
DAME-MARIE	•			183
IGE	•			697
LA CHAPELLE-SOUEF	•			301
POUVRAI	•			126
SAINTE-FULGENT-DES-ORMES	•			212
SAINTE-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	•			634
VAUNOISE	•			110
<b>TOTAL</b>				<b>6 169</b>

\*Les collectes ou une partie des collectes ont été reprises par le SMIRTOM du Perche Ornais dans le courant de l'année 2024.

Communauté de communes de Coeur du Perche	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
BERD'HUIS	•			1 142
BRETONCELLES		Vendredi	Vendredi	1 664
COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE	•			835
LA MADELEINE-BOUDET	•			490
MOUTIERS-AU-PERCHE	•			503
COLONARD CORUBERT	•			
PERCHE	DANCE*	•		
EN	NOCE	•		
NOCE	PREAUX-DU-PERCHE	•		
SAINT-AUBIN-DES-GROIS	•			
SAINT-JEAN-DE-LA-FORET	•			
REMALARD	BELLOU-SUR-HUISNE	•		
EN	DORCEAU		Mercredi	2 171
PERCHE	REMALARD		Mercredi	Mercredi
SABLONS	CONDE-SUR-HUISNE		Mercredi	Mercredi
SUR	CONDEAU		Mercredi	Mercredi
HUISNE	COULONGES-LES-SABLONS	•		
SAINT-CYR-LA-ROSIERE	•			310
SAINT-GERMAIN-DES-GROIS	•			272
VERRIERES	•			506
<b>TOTAL</b>				<b>12 541</b>

Communauté de communes des Hauts du Perche	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
BIZOU	•			163
L'HÔME-CHAMONDOT	•			306
LA VENTROUZE	•			142
LE MAGE	•			298
LE PAS-SAINTE-L'HOMER	•			148
LES MENUS	•			283
LA LANDE SUR EURE	•			
LONGNY	LONGNY AU PERCHE		Mardi	Vendredi
LES	MALETABLE	•		
VILLAGES	MARCHAINVILLE	•		
	MONCEAUX AU PERCHE	•		
	MOULICENT	•		
	NEUILLY SUR EURE	•		
	SAINT VICTOR DE RENO	•		
	AUTHEUIL	•		
	BIVILLIERS	•		
	BRESOLETTES*		Mardi	Vendredi
	BUBERTRE	•		
TOUROUVRE	CHAMPS	•		
AU	LA POTERIE EN PERCHE*		Mardi	Vendredi
PERCHE	LIGNEROLLES	•		
	PREPOTIN	•		
	RANDONNAI*			Vendredi
	TOUROUVRE		Mardi	Vendredi
<b>TOTAL</b>				<b>8 297</b>

Apport Volontaire Porte-à-porte : jours de collectes : Ordures Ménagères Tri Sélectif

# Les faits marquants 2024

## Tri à la source des biodéchets

Les 3 agents travaillant sur le biodéchets ont suivi la formation « guide-composteur » pour assurer le suivi des sites de compostage et la sensibilisation auprès des habitants.

### → Compostage collectif

43 sites de compostage collectif ont été installés sur 13 communes. 356 foyers se sont inscrits pour les utiliser.

### → Compostage individuel

760 composteurs individuels ont été distribués sur l'année.

Le SMIRTOM continue de prendre à sa charge plus de 50 % du coût d'acquisition, pour conserver le même montant à la charge des habitants.

## Ouverture de La Ressourcerie des Ravenelles

La Ressourcerie, projet porté depuis longtemps par le SMIRTOM a ouvert le 29 mars 2024 ! Elle fonctionne aujourd'hui avec 3 salariés et plus de 35 bénévoles.

Des partenariats ont été tissés avec de nombreux partenaires locaux : le lycée Jean Monnet, la MFR Services, l'ASPEC et l'association Vivre et Devenir.

Le programme Leader, géré par le Pays du Perche Ornais, a soutenu le projet à hauteur de 75 000 €.

85 tonnes d'objets ont été collectés et 62 tonnes ont été vendus.

## Déchèteries

### Filière Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB)

Une convention a été signée avec OCAB, l'organisme coordonnateur de la filière pour une prise en charge opérationnelle ou financière des déchets du bâtiment. Des bennes bois « multi-REP » (Responsabilité Elargie du Producteur) complètement prises en charge par l'éco-organisme, ont été installées sur 7 des 9 déchèteries. Les meubles, jouets, articles de bricolage et de jardin, éléments du bâtiment en bois y sont déposés.

Les gravats, l'amiante, une partie des déchets dangereux sont soutenus financièrement à partir de la signature de la convention.

#### Nouvel exutoire pour les gravats

Grâce au nouveau partenariat avec la carrière de la Ventrouze exploitée par Cemex, les gravats sont valorisés : soit en remblais pour la carrière, soit en granulats recyclés



## Bilan des tonnages 2024

Baisse significative des ordures ménagères : -12 % entre 2023 et 2024

Depuis la mise en service progressive des conteneurs semi-enterrés, **une diminution notable des tonnages d'ordures ménagères** a été observée.

En 2023, le territoire comptabilisait **8 205 tonnes** de déchets ménagers collectés.

En 2024, ce chiffre est passé à **7 215 tonnes**, soit une **baisse de 12 %** en une seule année.

Cette évolution positive témoigne :

- Principalement **d'une augmentation de fréquentation des déchèteries**
- De l'**efficacité du contrôle d'accès** par badge pour l'apport volontaire et des sacs translucides pour le porte-à-porte
- D'un **développement des gestes de tri** et de la sensibilisation sur le territoire.

## Une innovation dans l'ouverture des tambours

Afin de répondre aux besoins des usagers et à la suite de nombreux retours d'expérience, le badge initialement proposé **uniquement sous forme de carte** a été décliné en **deux nouveaux formats** pour plus de praticité :

### → Le badge porte-clé :

Plus pratique au quotidien, il peut être facilement attaché à un trousseau, limitant ainsi les risques de perte.

### → Le badge numérique :

**Une application mobile** simple et rapide à installer permet désormais d'ouvrir les tambours directement depuis un smartphone. Cette solution moderne répond aux usages actuels et facilite l'accès aux conteneurs pour les personnes connectées.

## Équipement complet des deux Communautés de Communes : Pays de Mortagne et Collines du Perche Normand

Les Communautés de Communes du Pays de Mortagne et des Collines du Perche Normand sont désormais entièrement équipées en badges d'accès aux conteneurs semi-enterrés.

Ces conteneurs sont à présent fonctionnels et opérationnels sur l'ensemble des communes concernées.



# Les chiffres clés 2024

Le coût brut d'exploitation par habitant pour les déchets ménagers résiduels pour **2024** est de **48,61 €**  
(collecte / traitement / TGAP)

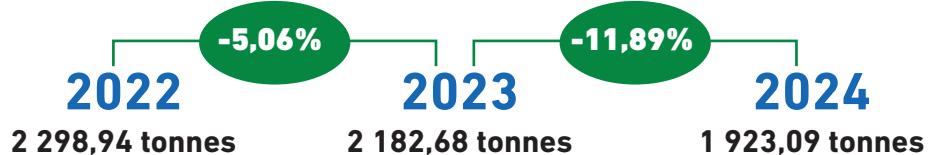


## Les déchets ménagers résiduels

### Tonnage collecté en apport volontaire



### Tonnage collecté en porte-à-porte dirigé au quai de transfert



### Tonnage enfoui à l'installation de stockage des déchets non dangereux des Ventes de Bourse

**2024** 3 113,60 tonnes

### Tonnage incinéré à l'unité de valorisation de Mainvilliers

**2024** 4 101,51 tonnes

# La collecte sélective

## Le monoflux

(emballages en plastique, métal, carton, les briques alimentaires et les papiers)



**Le coût brut d'exploitation par habitant pour les déchets valorisables pour 2024 est de 14,05 €**

(collecte /traitement - déduction faite des ventes de matières et recettes Citéo)

## Le verre



## Le carton



# Les déchèteries

## Infos pratiques

Le SMIRTOM du Perche Ornais emploie 11 agents titulaires de déchèterie afin d'orienter les usagers, expliquer le tri et veiller au respect de la réglementation.

Déchèteries	Horaires Hiver du 01/11 au 31/03 (Été du 01/04 au 31/10)	Heures d'ouverture par semaine	Déchets acceptés
<b>Bazoches - 02 33 85 96 16</b> ZA chemin de la Plaine 61560 Bazoches sur Hoëne	Les mardis, jeudis et samedis 13h30 à 17h (18h)	13h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ferrailles</li> <li>• Encombrants</li> <li>• Mobilier</li> <li>• DDS</li> </ul>
<b>Bellême - 02 33 73 00 24</b> ZI la Croix Verte - Serigny 61130 Belforêt en Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets végétaux</li> <li>• DEEE</li> <li>• Textile</li> </ul>
<b>Berd'huis - 02 33 25 41 10</b> ZI la Paillerie 61340 Berd'huis	Du lundi au vendredi 13h30 à 17h (18h) samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	30 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tri sélectif</li> <li>• Neons</li> <li>• Ampoules</li> <li>• Cartouches</li> <li>• d'encre</li> <li>• Bois</li> </ul> <p>(toutes sauf Bazoches et Pervenchères)</p>
<b>Colonard Corubert - 02 33 73 70 99</b> Les Bruyères d'Apremont -Colonard 61340 Perche en Nocé	Du lundi au vendredi 13h30 à 17h (18h) samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	30 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gravats</li> <li>• Plâtre</li> </ul> <p>(toutes sauf Bazoches et Pervenchères)</p>
<b>Longny - 02 33 25 24 52</b> ZI les Réhardières 61290 Longny les Villages	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huile de vidange</li> <li>• Huile de friture</li> <li>• Amiante</li> </ul> <p>(toutes sauf Bazoches et Pervenchères)</p>
<b>Mortagne - 02 33 25 59 83</b> ZI la Grippe 61400 Mortagne au Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huile de vidange</li> <li>• Huile de friture</li> <li>• Amiante</li> </ul> <p>(toutes sauf Bazoches et Pervenchères)</p>
<b>Pervenchères - 02 33 83 24 58</b> Route de la Croix 61360 Pervenchères	Les lundis, mercredis, vendredis 13h30 à 17h (18h) Le samedi de 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	21 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huile de vidange</li> <li>• Huile de friture</li> <li>• Amiante</li> </ul> <p>(toutes sauf Bazoches et Pervenchères)</p>
<b>Rémalard - 06 37 94 95 05</b> ZA St Marc 61110 Rémalard en Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huile de vidange</li> <li>• Huile de friture</li> <li>• Amiante</li> </ul> <p>(toutes sauf Bazoches et Pervenchères)</p>
<b>Tourouvre - 02 33 25 27 18</b> Rue Coluche 61190 Tourouvre en Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huile de vidange</li> <li>• Huile de friture</li> <li>• Amiante</li> </ul> <p>(toutes sauf Bazoches et Pervenchères)</p>

## Les tonnages en déchèteries

2022	2023	2024	Déchets	Kg / An / habitant
1773,24 t.	1670,98 t.	1579,72 t.	 Encombrants	<b>37.43 kg</b>
478,62 t.	428,20 t.	393,24 t.	 Métaux	<b>9.32 kg</b>
774,24 t.	725,84 t.	830,66 t.	 Bois	<b>19.69 kg</b>
2249,04 t	2329,69 t.	2181,44 t.	 Gravats/Inertes	<b>51.70 kg</b>
3119,68 t.	3609,18 t.	4046,07 t.	 Déchets verts	<b>95.89 kg</b>
84,28 t.	94,60 t.	83,3 t.	 Plâtre et Plaque de plâtre	<b>1.97 kg</b>
110,23 t.	122,53 t.	140,85 t.	 Déchets dangereux des ménages	<b>3.33 kg</b>
404,04 t.	462,41 t.	414,61 t.	 DEEE	<b>9.82 kg</b>
1361,84 t	1535,68 t.	1793,64 t.	 Ameublement	<b>42.51 kg</b>

**Le coût brut d'exploitation par habitant pour les déchèteries pour 2024 est de 32,87 €**

(collecte / traitement charges de personnel)

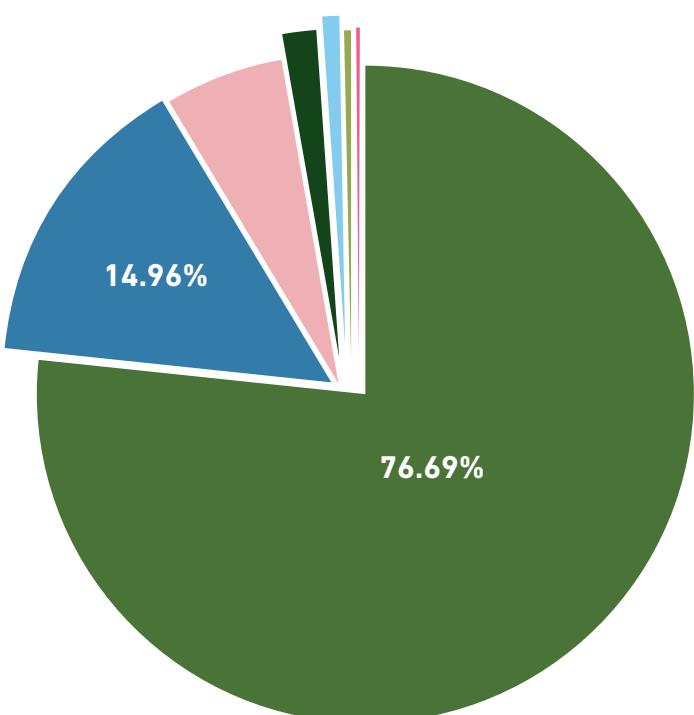


# Financement

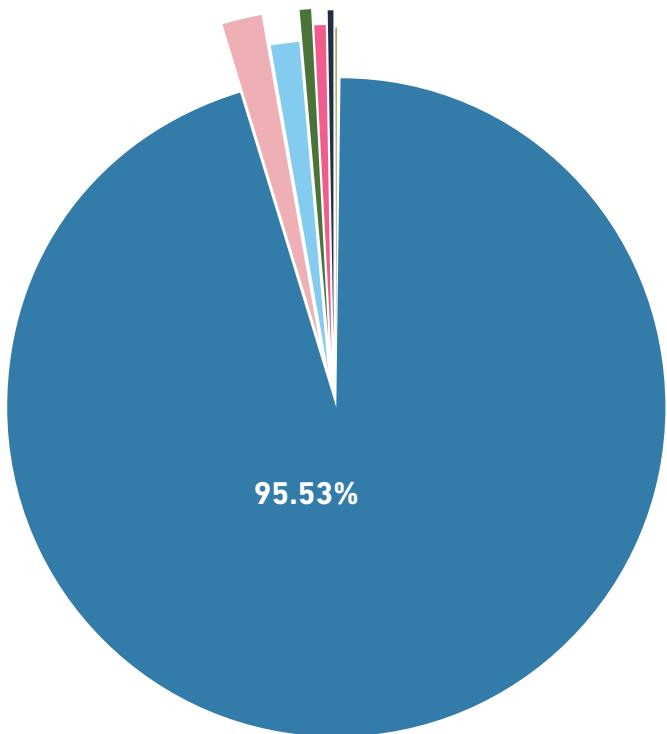
## Section de fonctionnement

Le budget primitif 2024 était arrêté à 5 999 813 € en section de fonctionnement et s'équilibrerait en dépenses et en recettes.

### Budget Primitif section de fonctionnement 2024



Dépenses	
Charges à caractère général	4 601 775 €
Charges de personnel	897 800 €
Opération d'ordre	334 538 €
Charges financières	109 200 €
Autres charges de gestion courante	55 100 €
Dotations aux provisions	800 €
Charges exceptionnelles	600 €
<b>Total</b>	<b>5 999 813 €</b>



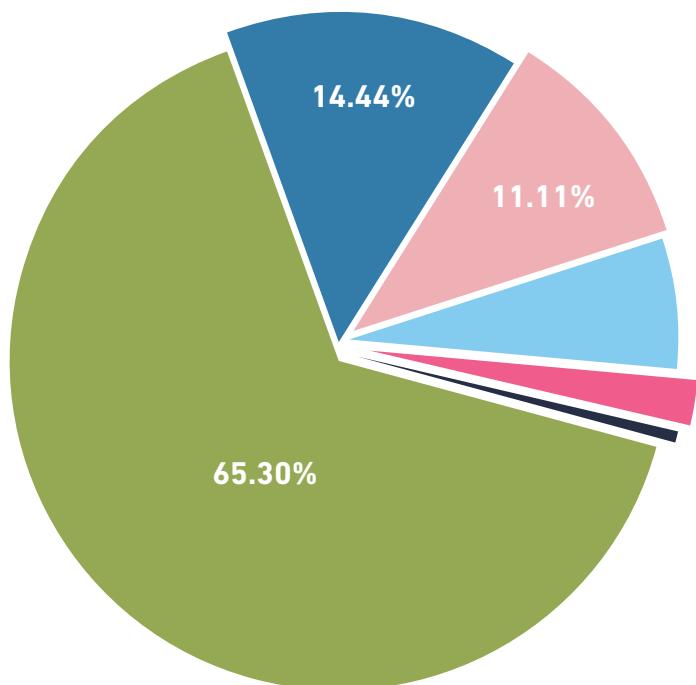
### Recettes

Dotations subventions et participations	5 731 880 €
Autres produits de gestion courante	109 000 €
Produits des services	80 000 €
Opération d'ordre de transfert entre section	41 492 €
Excedent reporté	32 451 €
Atténuations des charges	4 000 €
Produits exceptionnels	990 €
<b>Total</b>	<b>5 999 813 €</b>

## Section d'investissement

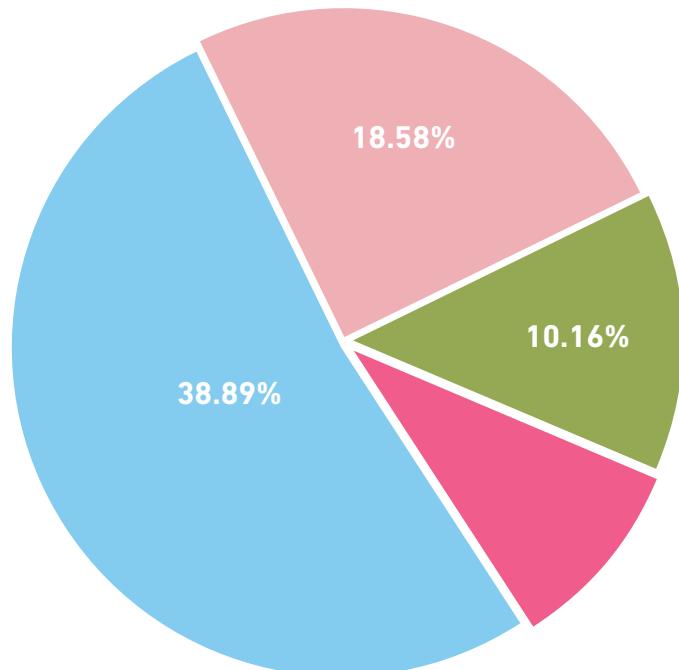
Pour la section d'investissement, le budget primitif 2024 était arrêté à 1 799 714 € et s'équilibrerait en dépenses et en recettes.

### Budget Primitif section d'investissement 2024



Dépenses	
Immobilisations corporelles	1 175 326 €
Emprunts et dettes assimilés	260 000 €
Participations et créances rattachées à des participations (SAS Perche Solaire)	200 000 €
Immobilisations en cours	116 796 €
Opération d'ordre de transfert entre section	41 492 €
Immobilisations incorporelles	6 100 €
<b>Total</b>	<b>1 799 714 €</b>

Recettes	
Emprunt et dette assimilée	700 000 €
Amortissements	334 538 €
Dotations, fonds divers	183 000 €
Subventions d'investissement	126 919 €
<b>Total</b>	<b>1 799 714 €</b>



# Communication

## Publications

### Articles dans la presse locale (Le Perche) :

- 07/08/2024 : «Incivilités sur les ordures ménagères : les maires témoignent, sanctionnent et proposent des solutions»
- 13/11/2024 : «Contre les incivilités à répétition, ces maires font payer les mauvais trieurs»
- 11/12/2024 : «Une bonne valorisation des déchets passe par un bon tri : c'est le défi que relèvent les déchèteries »

### Articles spécifiques à certaines communes :

- 07/2024 : «Pourquoi des tambours d'introduction de déchets ?» : CDC Pays de Mortagne / CDC Collines du perche Normand / Tourouvre au Perche
- 07/2024 : «Développement des solutions de tri à la source des biodéchets à Mortagne-au-Perche, conformément à la loi AGEC»
- 10/2024 : «Déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets» : Bellême, Tourouvre, Mortagne-au-Perche et Saint-Langis-lès-Mortagne.

## Animations

### 15/01/2024 : Visites déchèteries

Le public scolaire continue d'être sensibilisé aux enjeux du tri et de la réduction des déchets au travers notamment de visites des déchèteries. Ces visites permettent d'illustrer sur le terrain la réalité de la gestion des déchets, les volumes gérés et les acteurs impliqués.

### 30/03/2024 : Journée Tous au compost !

Le SMIRTOM a participé à l'évènement national « Tous au compost » en organisant une journée dédiée au compostage et à la gestion des déchets verts sur la déchèterie de Colonard-Corubert. Les participants ont pu repartir avec toutes les informations pour bien gérer leurs biodéchets.



### 18/11/2024 : Ecole de Soligny : Tous au compost !

L'école de Soligny-la-Trappe nous a sollicité pour intervenir dans toutes les classes pour parler des déchets et du tri. Les plus petits ont travaillé sur les différentes matières des emballages. Pour les plus grands, l'ensemble de la filière du tri a été abordée, pour comprendre l'impact d'un déchet quand on le tri ou non.



# Les perspectives 2025

- Les administrés des communes relevant des Communautés de communes Cœur du Perche et Hauts du Perche recevront un badge d'accès aux conteneurs semi-enterrés.
- Tous les conteneurs présents sur le territoire du SMIRTOM du Perche Ornais seront activés.
- Nos équipes terrain interviendront chaque jour par secteur, et 2 à 3 fois par semaine sur les sites sensibles, pour retirer les sacs déposés hors des conteneurs.
- Tous les sacs seront systématiquement ouverts : lorsqu'une traçabilité est possible, une amende forfaitaire sera appliquée à l'auteur du dépôt.

## SMIRTOM : accès par badge généralisé et généralisation des sacs translucides

Dans le cadre de la généralisation des sacs translucides pour les communes en porte-à-porte, une distribution va être organisée pour les habitants des communes concernées. (Bretoncelles, Condé-sur-Huisne, Longny-au-Perche, Rémalard, Bellou sur Huisne, Dorceau)

## Déchèteries

### Filière Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB)

La filière va continuer d'être développée avec l'ajout des bennes plâtres sur toutes les déchèteries qui pourront en accueillir. Cette filière sera complètement prise en charge également. Le plâtre est jusque là déposé dans les encombrants

Le déploiement du compostage collectif et individuel va se poursuivre pour les particuliers et se développer sur les structures de restauration collective (écoles, EHPAD...). Une sensibilisation sur la gestion des déchets verts à domicile ainsi que sur le gaspillage alimentaire sera menée.

## Renouvellement des marchés

La totalité des encombrants seront désormais traités à l'Unité de Valorisation Energétique de Mainvilliers, avec un coût inférieur et une TGAP réduite par rapport à l'enfouissement.

### Filière ABJth et ASL

Deux nouvelles filières REP vont être mise en place : les Articles de Bricolage et de Jardin thermiques et les Articles de Sport et Loisirs. Elles permettront une meilleure prise en charge d'éléments polluants (carburant, huile).

## Biodéchets

Les marchés de collecte des ordures ménagères et du tri vont être renouvelés pour un démarrage en janvier 2026.

## Traitements des encombrants

# Annexes

## Financeurs :

Le programme européen Leader soutient :

- Le projet de ressourcerie
- La mise en place du changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets

A hauteur de 80.000 € pour le personnel et le matériel

Le projet de généralisation du tri à la source des biodéchets a obtenu des subventions du Fonds Vert géré par l'ADEME et également un soutien de la Région Normandie.



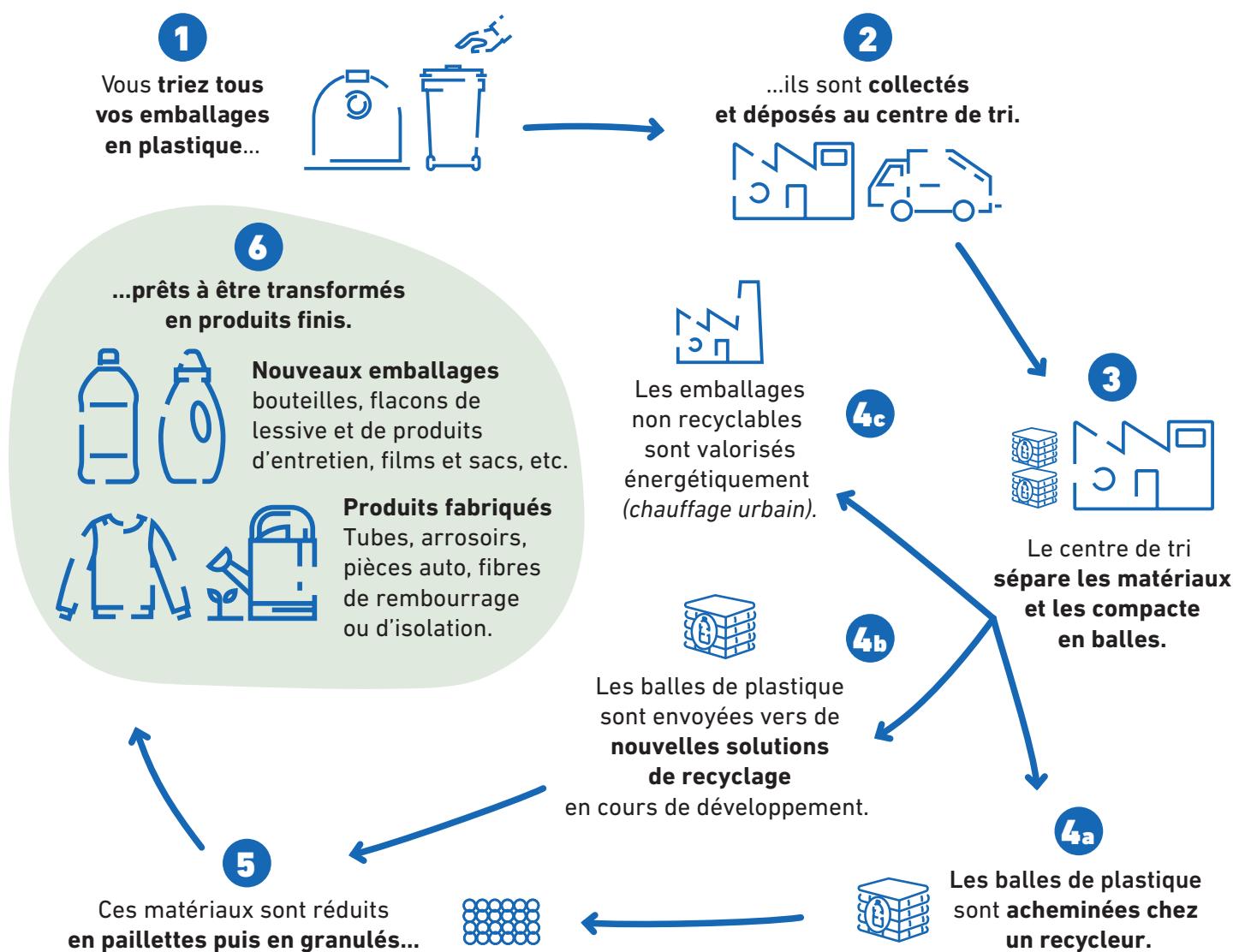
## Coûts des déchets non triés

La collecte et le traitement des ordures ménagères coûtent très cher et les déchets non triés engendrent des surcoûts qui se répercutent sur l'ensemble des habitants.



# Le recyclage des emballages

+

 d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !


## Eco-organismes partenaires



écomobilier



ecosystem  
recycler c'est protéger

Re\_fashion

# Les consignes de tri

## LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

**À DÉPOSER** dans votre sac jaune ou dans le conteneur à signalétique jaune

- À déposer vides
- Ne pas imbriquer les emballages



Yellow recycling bin icon.

**Briques alimentaires et emballages cartonnés**



**Bouteilles et flacons en plastique**



**Tous les pots et boîtes en plastique**



**Tous les sacs, sachets, films en plastique**



**Journaux, magazines, publicités, catalogues, annuaires, cahiers, enveloppes, courriers**



**COÛT MOYEN À LA TONNE**

coût collecte  
+ coût du centre de tri (séparation des matières)  
- aides CITEO  
- recettes de la vente des matières

**= 93 €**

## LES EMBALLAGES EN VERRE

**À DÉPOSER** dans le conteneur à signalétique verte

- À déposer vide et sans bouchon

Green recycling bin icon.

**Bouteilles en verre**



**Pots et bocaux en verre**



**LES INTERDITS**



**A déposer en déchèterie**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Pourquoi pas de vaisselle dans le conteneur à verre ?

La vaisselle a une composition chimique différente du verre. De ce fait, elle ne fond pas à la même température que le verre. Elle est à déposer dans la benne gravat en déchèterie.

**COÛT MOYEN À LA TONNE**

coût de collecte  
- aides CITEO  
- recettes de la vente des matières

**= 38 €**

## ERREUR DE TRI

Une erreur de tri c'est quoi ? C'est un déchet qui a été déposé dans le conteneur de tri qui est non conforme à la valorisation ou qui ne peut pas être séparé sur la chaîne de tri.

**VERRE**  
Il est recyclable à l'infini... à condition d'être bien déposé dans le bon conteneur !

**TEXTILE**  
Vêtements et chaussures doivent être déposés dans les bornes dédiés aux textiles. S'ils sont en bon état pensez au don ou aux boutiques solidaires.

**NE PAS IMBRIQUER VOS DÉCHETS**  
Pour des raisons techniques, les déchets imbriqués ne peuvent pas être valorisés car le mélange de matières perturbe le processus de tri au centre de tri.

**LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES**

- JOUETS ET OUTILS EN PLASTIQUE**  
Tous les plastiques ne sont pas des emballages. Une seule question à se poser : « Est-ce un emballage ? Oui, alors je le tri ! Non, alors il ne va pas dans le sac ou conteneur jaune ! » Il est à déposer en déchèterie.
- ORDURES MÉNAGÈRES**  
Sacs noirs, articles d'hygiène, couches, restes alimentaires salissent les emballages, perturbent la chaîne de tri et rendent le recyclage impossible.
- BOUTEILLES PLEINES**  
Elles sont trop lourdes pour être triées. Les emballages doivent être bien vidés mais pas rincés.

La présence de ces refus de tri dans la filière de collecte représente un double impact :

- **Environnemental**, ces déchets seront éliminés sans être valorisés, ils seront dirigés soit en incinération soit en enfouissement.
- **Financier**, le SMIRTOM en plus du coût de tri, devra payer un coût supplémentaire pour le traitement et l'élimination de ces déchets.

**COÛT MOYEN À LA TONNE**

coût collecte  
+ coût de tri  
+ coût de transfert vers l'incinérateur  
+ coût de traitement  
**= 541 €**



# SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS

---

8 rue du Tribunal  
61400 Mortagne au Perche

02.33.25.55.87

[contact@smirtompercheornais.fr](mailto:contact@smirtompercheornais.fr)

**[www.smirtompercheornais.fr](http://www.smirtompercheornais.fr)**

